

10 novembre 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans leur réponse conjointe à [la question parlementaire n°3064 du 17 octobre 2025](#) concernant la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les décisions d'expulsion de structures d'hébergement, le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, et le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, ont indiqué que, conformément à la loi, seuls les demandeurs de protection internationale ont droit à des conditions matérielles d'accueil pendant toute la durée du traitement de leur demande. Une distinction au niveau de l'accueil est donc à faire entre les demandeurs de protection internationale et les demandeurs déboutés. En outre, les ministres tiennent à souligner dans ce contexte que toute assignation de familles accompagnées d'enfants à la Maison retour, étant rappelé qu'aucun mineur non accompagné n'y est assigné, se fonde sur une décision administrative motivée tenant compte nécessairement des préceptes de la Constitution et des normes de droit supérieures et plus particulièrement de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Publications EMN:

Nous avons le plaisir de vous présenter plusieurs notes de synthèse de l'EMN :

[Note de synthèse conjointe EMN-OCDE-CoE : Language and literacy support measures for beneficiaries of international protection](#) ;

[Note de synthèse conjointe EMN-OCDE : Responsibilities and access to rights for beneficiaries of temporary protection](#) ;

[Note de synthèse EMN: Access to education for migrant children](#)

Événement du Réseau européen des migrations:

Réservez la date: Conférence organisée par EMN Hongrie « **Different Regional Solutions to the Challenges of Temporary Protection** », le 15 décembre 2025, (événement présentiel) à Budapest. Toutes les informations concernant le programme et les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement.

Chiffre de la semaine: 49.0%

En septembre 2025, les pays de l'UE ont délivré 79 205 nouvelles décisions accordant une protection temporaire aux citoyens non européens qui ont fui l'Ukraine à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre ce pays. Il s'agit d'une augmentation de 49,0 % par rapport à août 2025 et représente le nombre mensuel le plus élevé de nouvelles décisions enregistrées depuis août 2023. Cette augmentation fait suite à l'adoption par le gouvernement ukrainien, fin août 2025, du décret autorisant les hommes âgés de 18 à 22 ans inclus à quitter l'Ukraine sans entrave.

Source : [Eurostat](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en